# CODE DE DEONTOLOGIE DE MOUVEMENT TRAGER FRANCE

approuvé par le Conseil d'Administration du 7 février2023 et ratifié par l'Assemblée Générale du 29 avril 2023

### 1. Au cœur d'une éthique professionnelle

Le Code de Déontologie, document à visée individuelle, s'enracine au cœur d'une éthique professionnelle reprenant les valeurs collectives de l'association.

### 2. Champ d'application

Le Code de Déontologie rassemble les principes éthiques et les devoirs communs aux membres de l'Association Mouvement Trager France. Il s'applique à tout praticien Trager® en exercice, ainsi qu'aux stagiaires en formation et aux formateurs.

# Éthique des Praticiens de Trager®

### 3. Bienveillance et probité

Tout praticien Trager® fait preuve de bienveillance, de probité et d'éthique en toutes circonstances.

## 4. Non-discrimination et respect

Tout praticien Trager® ne saurait refuser une séance à quiconque, sauf en cas de risque d'atteinte à sa propre intégrité. Il œuvre dans le respect de la dignité de la personne. Il prend en considération les spécificités physiques et psychologiques du client.

#### 5. Formation initiale et continue

Pour exercer, le praticien Trager® est titulaire d'une formation conforme au référentiel de compétences fixé par Trager International. Il se conforme aux exigences en matière de formation continue.

#### 6. Champ de compétences

Tout praticien Trager® s'interdit d'utiliser toute pratique et/ou technique qui sortiraient du cadre du Trager®, d'établir un diagnostic sur l'état de santé du client et de critiquer le diagnostic établi par un professionnel de santé.

Il s'engage à ne pas se substituer aux professionnels de santé, et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours. En cas de doute sur l'état de santé d'un client, il conseille à ce dernier de consulter un professionnel de santé.

#### Mouvement Trager France 16 rue de la Paix 17230 Villedoux

Il fait preuve de vigilance, notamment avec des personnes présentant une pathologie. En cas de doute sur le bien-fondé de l'opportunité de l'utilisation de l'approche Trager<sup>®</sup>, le praticien demandera l'accord d'un professionnel de santé dûment qualifié.

# 7. Confidentialité et secret professionnel

Tout praticien Trager® s'engage à respecter le devoir de confidentialité. Il est tenu au secret professionnel.

### 8. Séance avec des mineurs

Tout praticien Trager® s'assure, pour un mineur, du consentement d'un parent. Si le parent le souhaite, il peut être présent durant la séance.

#### 9. Relations entre membres

Tout praticien Trager® s'engage à entretenir des relations de respect et de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec les autres praticiens et membres de l'Association Mouvement Trager France.

#### **Devoirs envers les clients**

#### 10. Confiance et transparence

Tout praticien Trager® fait acte de transparence concernant son approche et fournit les explications nécessaires à sa bonne compréhension. Il conduit un entretien préalable de sorte à identifier et respecter les besoins et attentes du client.

#### 11. Libre choix et libre arbitre du client

Tout praticien Trager® respecte le libre choix du client de faire appel à un autre professionnel. Il n'incite pas de façon pressante ou répétée à recourir à ses services. Il n'intervient pas sur des sujets ne relevant pas de sa compétence professionnelle.

#### 12. Environnement de travail

Tout praticien Trager® s'assure que soient respectées les conditions indispensables à la qualité de la séance, à l'application des règles d'hygiène et au respect de la pudeur et de la dignité de son client.

# **Exercice légal et intègre**

# 13. Responsabilité professionnelle

Tout praticien Trager® exerce son activité légalement d'un point de vue administratif, en adoptant un statut juridique approprié et en ayant souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle.

### 14. Cumul avec une ou plusieurs autres activités

Tout praticien Trager® veille à caractériser la nature de ses offres de sorte à ne créer aucune confusion ou ambiguïté sur la pratique proposée.

#### 15. Tarifs

Tout praticien Trager® fixe et affiche ses tarifs en faisant en sorte qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté quant à la nature des prestations, leur durée et leur prix, y compris leurs conditions d'annulation.

### 16. Transparence

Tout praticien Trager® mettra le Code de déontologie du Mouvement Trager France à la disposition des clients qui pourraient en faire la demande.

# 17. Informatique et liberté - Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Tout praticien Trager® se conforme à la législation en vigueur concernant la protection des données personnelles.

### Communication

### 18. Publicité loyale et non concurrence

Tout praticien Trager® s'engage à diffuser des offres claires et compréhensibles.

Pour promouvoir et commercialiser ses activités, il utilise des méthodes et arguments respectueux des autres praticiens et de l'image de l'approche Trager®.

### 19. Utilisation des marques déposées

L'utilisation de l'appellation Trager® et Mentastics®, ainsi que du logo du « nuage dansant », est strictement réservée aux praticiens Trager ® certifiés, membres de l'association.

Dans le cas de publications, d'informations, de parutions erronées, seul le Conseil d'Administration du Mouvement Trager France interviendra, éventuellement après avis du Conseil Ethique et/ou à la demande du praticien Trager<sup>®</sup>.